

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 1/21

CHANGEMENTS À LA PUBLICATION DES TYPES DE SURFACE DE L'AIRE DE SÉCURITÉ DES HÉLIPORTS

La présente circulaire d'information aéronautique (AIC) vise à informer l'ensemble des exploitants d'héliport d'un changement apporté par Transports Canada dans la section GEN (Section générale) du *Supplément de vol – Canada* (CFS) à propos de la publication des types de surface de l'aire de sécurité des héliports.

Afin d'éviter toute incohérence entre la section GEN révisée du CFS et les nombreux héliports, NAV CANADA supprimera tous les types de surface de l'aire de sécurité sans intervention nécessaire de la part des exploitants d'héliport ou des créateurs de données aéronautiques (ADO).

En outre, Transports Canada communiquera avec tous les exploitants d'héliport pour confirmer qu'ils ont bien compris les changements et ainsi éviter qu'ils s'imaginent qu'il y a une erreur dans la publication.

Contexte

L'aire de sécurité d'un héliport est une aire dégagée de tout obstacle entourant l'aire d'approche finale et de décollage (FATO) permettant aux hélicoptères de sortir par inadvertance des limites de la FATO pendant l'atterrissage ou le décollage. Bien qu'elle puisse a priori sembler portante, elle n'est pas faite pour qu'on puisse s'y poser. Par conséquent, les renseignements communiqués au sujet du type de surface pourraient être considérés comme portant à confusion et offrir un faux sentiment de sécurité.

Le libellé révisé de la section GEN du CFS, sans type de surface de l'aire de sécurité, est présenté ci-dessous :

HÉLI-SURFACE

À tous les héliports, l'aire de sécurité est une aire dégagée de tout obstacle considérée comme non portante, et aucun type de surface ne sera indiqué.

Aux héliports surélevés ou sur toit, la FATO peut être non portante. Le cas échéant, il y aura une indication à cet effet.

Les données sur les héliports seront publiées en fonction de l'un de trois scénarios possibles :

1. FATO et TLOF (où la FATO et la TLOF sont intégrées) : dimensions et type de surface de la FATO, dimensions et type de surface de la TLOF. Peuvent être suivies des dimensions de l'aire de sécurité.

Exemple :

HÉLI-SURFACE	FATO 85' dia CONC TLOF 30' dia CONC Aire de sécurité 144' x 100'
--------------	--

2. FATO/TLOF (où la FATO et la TLOF coïncident [même taille]) : dimensions et type de surface de la FATO/TLOF. Peuvent être suivies des dimensions de l'aire de sécurité.

Exemple :

HÉLI-SURFACE	FATO/TLOF 60' x 60' ASPH Aire de sécurité 74' x 74'
--------------	---

3. FATO où la TLOF ne coïncide pas : dimensions et type de surface de la FATO. Peuvent être suivies des dimensions de l'aire de sécurité.

Exemple :

HÉLI-SURFACE	FATO 85' dia CONC Aire de sécurité 144' x 100'
--------------	--

Les dimensions susmentionnées peuvent être suivies des détails suivants :

- restrictions de l'héliport et longueur hors tout maximale d'hélicoptère;
- dimensions, type de surface et restrictions de la plate-forme de stationnement;
- type d'héliport surélevé, le cas échéant.

Exemple :

HÉLI-SURFACE	FATO 85' dia CONC TLOF 30' dia CONC Aire de sécurité 144' x 100' 20 500 lbs Longueur hors tout maximale héli 57' Plate-forme de stationnement 1 : 30' dia ASPH 11 400 lbs Plate-forme de stationnement 2 : 40' dia METAL 20 500 lbs Plate-forme de stationnement 3 : 40' dia GAZON 11 400 lbs
--------------	---

Ce changement entrera en vigueur le 25 février 2021, à 0901 UTC (temps universel coordonné). Les publications aéronautiques pertinentes seront modifiées en conséquence. La présente AIC vient à échéance le 31 décembre 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



Vanessa Robertson
Directrice, Normes des Service de la circulation aérienne (ATS)